

## Annexe C – Modalités spécifiques de recrutement dans les collèges Rep+, les Erea et ERPD – Rentrée 2026

L'affectation des personnels de direction dans les collèges Rep+, les établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea) et les écoles régionales du premier degré (ERPD) donne lieu à un **recrutement sur profil, distinct du mouvement général**, dans le respect des lignes directrices de gestion ministérielles et du décret statutaire régissant les personnels de direction notamment s'agissant de la stabilité sur poste. Il s'effectue selon un calendrier et des modalités spécifiques décrites ci-après.

### 1. Modalités de recrutement

Le recrutement s'effectue à partir de la publication des postes vacants de chef d'établissement et de chef d'établissement adjoint par les recteurs d'académie sur le site Choisir le service public et sur les portails intranet académiques (PIA).

Les fiches de postes indiquent précisément les caractéristiques et le contexte des établissements et les compétences attendues.

Le dossier spécifique de candidature figurant ci-après doit être dûment complété et obligatoirement accompagné d'une lettre de motivation, du dernier compte rendu d'entretien professionnel et d'un curriculum vitae, téléchargeable sur le site [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr).

La lettre de motivation doit notamment indiquer les acquis de l'expérience professionnelle de l'agent les plus significatifs ainsi que sa volonté d'être affecté dans l'établissement demandé.

**Un dossier de candidature dans un collège Rep+, un Erea ou une ERPD doit être constitué par académie.** Le nombre de vœux est limité à cinq par académie (postes de chefs d'établissement et, le cas échéant, de chefs d'établissement adjoints). Ils doivent obligatoirement porter sur des établissements précis.

Chaque dossier de candidature doit être transmis au recteur de l'académie d'origine de l'agent par la voie hiérarchique.

Ce dernier émettra un avis motivé sur l'aptitude de l'agent à exercer des fonctions dans un collège Rep+, un Erea, ou une ERPD. Il adresse ensuite, dans les délais indiqués sur le calendrier spécifique, les dossiers complets à chaque recteur des académies d'accueil.

Les recteurs des académies d'accueil transmettent aux candidats l'accusé de réception figurant en dernière page du dossier de candidature spécifique.

Les recteurs des académies d'accueil après une éventuelle présélection recevront les candidats pour un entretien au cours duquel ils vérifient les motivations de l'agent et les informeront de la nature et des exigences du poste ou des postes.

### 2. Calendrier du mouvement spécifique Rep+ et Erea/ERPD

1	Déclaration des intentions de mobilité	Du lundi 8 septembre au vendredi 19 septembre 2025 inclus
2	Consultation dans Colibris – Mon portail RH des postes vacants et des postes dont le titulaire a déclaré une intention de mobilité	Du lundi 13 octobre au mercredi 5 novembre 2025 inclus
3	Publication sur Choisir le service public et sur les PIA des fiches de postes vacants et susceptibles d'être vacants dans les collèges Rep+/EREA/ERPD	
4	Date limite de transmission par les agents de leur dossier de candidature aux recteurs des académies d'origine	Le mardi 2 décembre 2025
5	Envoi des accusés de réception aux candidats par les recteurs des académies d'accueil	Dès réception des dossiers

6	Entretiens avec les recteurs des académies d'accueil et inscription de leurs avis sur les dossiers	Au plus tard le mercredi 4 mars 2026
7	<b>Résultats de la phase 1 sur le nouveau portail RH : mouvement sur les postes de chef d'établissement</b>	<b>Mercredi 8 avril 2026</b>
8	Publication des fiches de postes nouvellement vacants sur Choisir le service public et sur les PIA	Judi 16 avril 2026
9	Date limite de transmission par les agents de leur dossier de candidature aux recteurs des académies d'origine (Phase 2)	Judi 23 avril 2026
10	Entretiens avec les recteurs des académies d'accueil et inscription de leurs avis sur les dossiers	Au plus tard le mardi 13 mai 2026
11	Résultats de la phase 2 : mouvement sur les postes de chef d'établissement adjoint et ajustement sur les postes de chef d'établissement	Mercredi 3 juin 2026
12	Publication des fiches de postes nouvellement vacants sur Choisir le service public et sur les PIA	Mardi 9 juin 2026
13	Entretiens avec les recteurs des académies d'accueil et inscription de leurs avis sur les dossiers	Au plus tard le jeudi 25 juin 2026
14	<b>Résultats de la phase 3 : ajustement sur les postes de chef d'établissement sur les postes de chef d'établissement adjoint</b>	<b>Lundi 6 juillet 2026</b>

## Recrutement dans un collège Rep+, un Erea ou une ERPD – Dossier de candidature (1/2)

**COLLÈGE REP+ :** SUR POSTE DE CHEF D'ÉTABLISSEMENT  SUR POSTE DE CHEF D'ÉTABLISSEMENT ADJOINT <sup>(1)</sup>   
**DIRECTEUR D'ÉREA <sup>(1)</sup>  DIRECTEUR D'ERPD <sup>(1)</sup>**

**ACADÉMIE D'ORIGINE :**

**ACADÉMIE SOUHAITÉE :**

**NOM D'USAGE** (en majuscules) :

Prénom :

Nom patronymique :

Date de naissance :

N° de téléphone :

Coller une  
photo

**EMPLOI ACTUEL <sup>(2)</sup>** :

**ÉTABLISSEMENT <sup>(3)</sup>**

N° établissement

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom et adresse :

Commune :

N° de téléphone :

Email :

**CATÉGORIE <sup>(4)</sup> :**

LOGÉ : oui  non

si oui, nombre de pièces :

Établissement REP+ : oui  non

Internat : oui  non

**Êtes-vous actuellement en délégation rectorale :** oui  non

Si oui, sur poste de : chef  adjoint  dans quel établissement (indiquer le nom de l'établissement, la commune et le département) :

**SITUATION DE FAMILLE**

Célibataire  Pacsé/e  Marié/e  Divorcé/e  Veuf/ve

Renseignements concernant le conjoint :

Nom : ..... Prénom : ..... Né/e le : J | \_ | \_ | M | \_ | \_ | A | \_ | \_ |

Exerce-t-il/elle une activité ? oui  non  secteur public  secteur privé  autre  retraité/e

Profession : .....

Lieu d'exercice : ..... Département : .....

Si agent de l'éducation nationale

Corps / Grade : .....

Discipline : .....

Établissement d'exercice : ..... Commune : .....

Département : .....

Renseignements concernant les enfants à charge (moins de 20 ans) :

date de naissance	nom	prénom

**ADRESSE PERSONNELLE**

n° et rue .....

code postal : | \_ | \_ | \_ | \_ | commune : .....

adresse électronique : .....

n° téléphone mobile ou fixe : .....

**Recrutement dans un collège Rep+, un Erea ou une ERPD – Dossier de candidature (2/2)**

NOM et Prénom du candidat :

**VŒUX**

rang	code RNE	nom de l'établissement	commune
1			
2			
3			
4			
5			

**JOINDRE OBLIGATOIREMENT** un curriculum vitae et une lettre de motivation.**ENGAGEMENT** : J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur les documents ci-joints et je m'engage à accepter tout poste correspondant à un vœu exprimé sur ce document.

J'ai bien noté que si ma candidature est retenue pour l'un des vœux formulés ci-dessus, mon éventuelle demande de mobilité au mouvement général est annulée.

Fait à .....le .....

Signature :

**AVIS DU RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'ORIGINE <sup>(5)</sup>**sur la capacité du candidat à exercer dans un collège REP+ sur la capacité du candidat à exercer les fonctions de directeur d'Erea  / d'ERPD 

Date :

Signature :

**AVIS DU RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'ACCUEIL <sup>(5)</sup>**sur la capacité du candidat à exercer dans un collège REP+ sur la capacité du candidat à exercer les fonctions de directeur d'Erea  / d'ERPD 

Date :

Signature :

(1) Mettre une croix dans une des quatre case(s) – En cas de candidatures multiples, établir un dossier par académie.

(2) En qualité de titulaire (3) affectation ministérielle (4) renseigner par 1, 2, 3, 4 ou 4EX (5) à remplir uniquement si différent du recteur de l'académie d'origine.

## Recrutement dans un collège Rep+, un Erea ou une ERPD

### ACCUSÉ DE RÉCEPTION À TRANSMETTRE OBLIGATOIREMENT AU CANDIDAT par courriel

Je soussigné (cachet du service gestionnaire de l'académie d'accueil) :

atteste avoir reçu en date du (indiquer la date) :

le dossier de candidature de Monsieur/Madame :

à un poste en collège REP+

à un poste de directeur d'Erea

à un poste de directeur d'ERPD